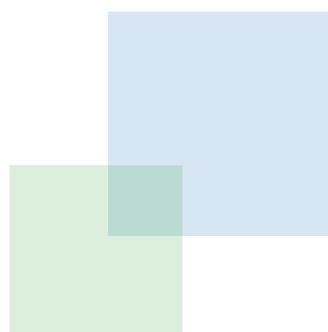




Institut National
de l'Économie
Circulaire

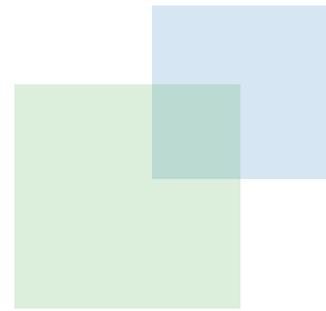
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



*La référence de
l'économie circulaire en France*

Le mot du président



François-Michel LAMBERT

Lorsque nous avons créé l'Institut National de l'Économie Circulaire il y a maintenant plus de 7 ans, qui aurait pu imaginer la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ?

Cette dynamique de transformation de l'économie pour prendre en compte la finitude des ressources n'était alors connue que d'un cercle d'initiés. Avec une première inscription dans la loi en 2015, la définition d'une feuille de route économie circulaire en 2018 et maintenant le vote de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire au début de l'année, l'économie circulaire est désormais une réalité dans tous les échelons de la décision publique. Les collectivités territoriales et les entreprises ne sont pas en reste et ont pour beaucoup intégré, ou sont en passe de le faire, ces évolutions dans leurs modèles.

D'autres rendez-vous législatifs et budgétaires sont à aborder, nous nous y préparons avec vous, en démarche collective.

La crise sanitaire sans précédent, doublée d'une crise économique, a malheureusement accéléré la prise de conscience, en rappelant à chacun que l'accès aux ressources, même stratégiques et vitales, est loin d'être assuré quand la machine s'enraye.

Collectivement, nous devons poursuivre ce travail d'acculturation et de transformation : en accompagnant le travail sur les décrets issus de la loi, en partageant les bonnes pratiques, en amenant les organisations à s'interroger sur leur usage des ressources. Et dans cette période anxiogène de grande incertitude, nous devons être en mesure de continuer à penser le temps long, en veillant à ce que le traitement de l'urgence n'obère pas la dynamique de transformation de ce qui est important.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement à tous, et j'en profite pour saluer le travail de l'équipe de l'Institut, et plus particulièrement notre Directrice Générale Emmanuelle Ledoux, qui, dans ces temps troublés, a continué sans relâche à faire vivre ces concepts qui nous sont chers.

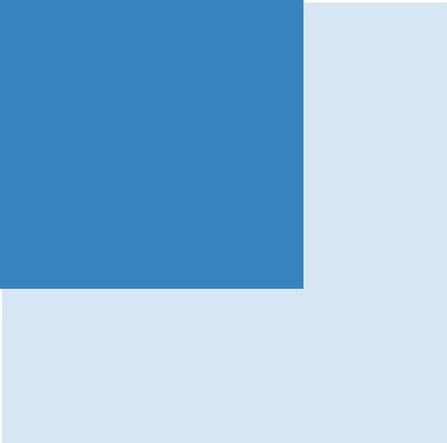


SOMMAIRE

LA LOI ÉCONOMIE CIRCULAIRE	4
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire	5
Les textes d'application de la loi agec	8
ACHATS CIRCULAIRES	10
Le programme achats circulaires et solidaires	11
Le programme ecoles circulaires	13
Autres programmes opérationnels	15
Definition du plan d'action de la macce	16
TERRITOIRES CIRCULAIRES	17
Programmes territoriaux de synergies inter-entreprises (PTSI)	18
Mission d'animation pour améliorer l'intégration de l'économie circulaire à la commande publique appliquée aux marchés et opérations de travaux du BTP	20
Developpement du reseau des plateformes territoriales de l'economie circulaire en occitanie	22
Animation de la plateforme grandpariscirculaire.org	24
Opération collective care en Région sud - provence alpes côte d'azur	26
GROUPES DE TRAVAIL	28
Le groupe de travail bâtiment	29
Financer la transition vers une économie circulaire : le séminaire fiscalité	31
ACTIVITÉS EUROPÉENNES	33
Étude reseaux majeurs de l'economie circulaire en europe	34
Publication plan d'action economie circulaire europeen : analyse et recommandations	35
Plateforme europeenne des parties prenantes de l'economie circulaire	36
Participation aux travaux du centre commun de recherche de l'union europeenne	38
Newsletter europe	39
PUBLICATIONS	40
Economie circulaire et changement de comportement	41
Étude « Accélérer la récupération de chaleur en ville : les solutions décentralisées »	42
La rep, quésaco ? La responsabilité élargie du producteur et loi agec	43
Etude « Industrie circulaire »	44
Guide « Intégrer l'économie circulaire dans les conseils d'administrations »	45
Insertion et economie circulaire	46
La revue fiduciaire « Faire connaître l'économie circulaire à un public néophyte »	48
Les boucles energetiques locales 2020-2021 : focus sur la methanisation	50



LA LOI ÉCONOMIE CIRCULAIRE



LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été adoptée le 10 février 2020. L'INEC a procédé à un travail important de décryptage et de pédagogie, à travers un document d'analyse exhaustif, des documents synthétiques ciblant divers secteurs et thématiques, ainsi qu'un grand événement de décryptage en présence de nombreux experts.

OBJECTIF

Suite à l'intense travail de plaidoyer mené durant l'élaboration de la loi (cf. rapport d'activités 2019), et conscient que l'écriture législative est complexe et difficile à déchiffrer pour des non-initiés, l'INEC a souhaité rendre accessible les évolutions majeures induites par ce texte pour les acteurs économiques.

- LIVRABLES ET OUTILS -



Un décryptage général de la loi



Six focus ciblant divers secteurs et thématiques



Cinq vidéos et six infographies associées à ces focus

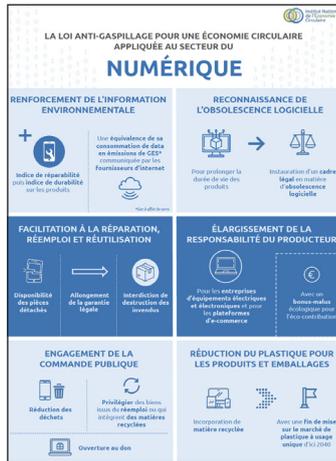
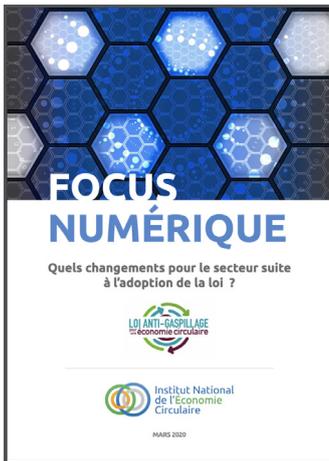
[Cliquer sur les couvertures pour accéder au contenu](#)



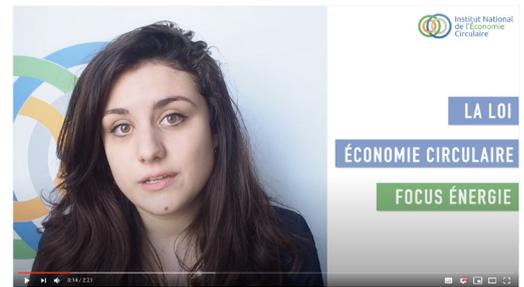
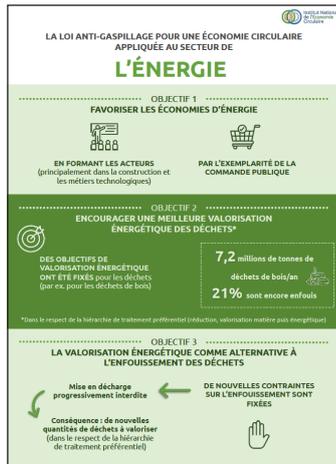
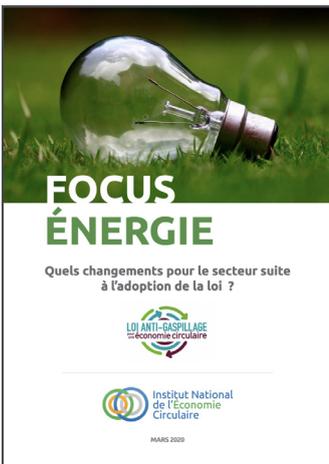
DÉCRYPTAGE ET ANALYSE

ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS
DE L'INEC :

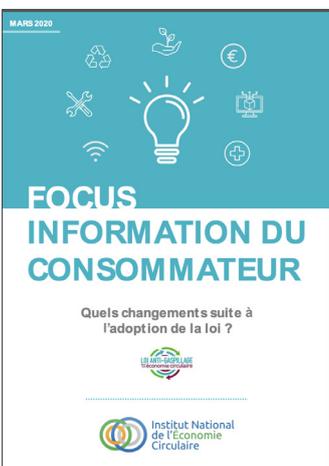




Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes



Amélie Vaz, Chargée d'études et Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes



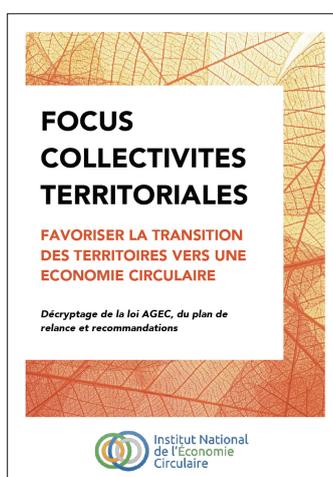
Marline Weber, , Responsable des affaires juridiques et européennes



Noëlie Liénard, Chargée de mission et Marline Weber, , Responsable des affaires juridiques et européennes



Juliette Simonnetto, Chargée de mission et Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes



Pauline Thiberge, Chargée de mission affaires juridiques et européennes

- DATES CLÉS -

10 février 2020
Promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

27 janvier 2020
Événement INEC - Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : quels changements pour les entreprises ?

8 décembre 2020
Webinaire INEC - RDV Régional de l'INEC en Pays de la Loire « Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et plan de relance : quels changements pour les territoires ? »



Marline WEBER
Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Pauline THIBERGE
Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

ÉVÈNEMENT INEC - 27 JANVIER 2020

Une centaine d'acteurs (décideurs, entreprises, collectivités, associations,...) se sont réunis le lundi 27 janvier pour l'événement de l'Institut National de l'Économie Circulaire « Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : quels changements pour les entreprises ? »

INTERVENANTS

- Corinne Lepage, avocate et ancienne Ministre de l'Environnement,
- Graziella Melchior, députée et rapporteure pour avis du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- Maître Emile Meunier, avocat spécialisé en droit de la consommation et de l'environnement,
- Camille Hubac, conseillère économique à la Commission européenne,
- Maître Carl Enckell, avocat en droit public et en droit de l'environnement,
- Nicolas Boquet, Directeur environnement de l'AFEP.



LES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI AGEC



Le travail de plaidoyer réalisé lors de l'adoption de la loi économie circulaire se poursuit et s'intensifie en 2020 pour permettre l'exécution des mesures prévues par la loi, au travers des 93 décrets d'application prévus à cet effet.

OBJECTIFS



Assurer un suivi des décrets d'application et une veille sur le calendrier et les projets de textes à destination des membres



Être force de proposition auprès des ministères qui pilotent l'élaboration des différents textes d'application, grâce aux consultations menées auprès des membres



Enrichir le débat public en participant aux auditions des chambres parlementaires et aux consultations publiques ouvertes pour certains décrets, arrêtés et cahiers des charges

- PLANIFICATION -

En fonction des problématiques identifiées par les membres, nos travaux d'influence se sont orientés sur le suivi de certains textes d'application de la loi économie circulaire :

Plaidoyer auprès des pouvoirs publics

Achats : Décret portant obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi de la réutilisation ou du recyclage

Interdiction de destruction des invendus : Décret relatif à l'interdiction de destruction des invendus non alimentaires et à diverses dispositions de lutte contre le gaspillage

Bâtiment :

- **Diagnostic « PMD »** (produits – matériaux -déchets) : décret relatif à l'article 51 de la loi du 10 février 2020
- **Décret relatif à la REP Bâtiment**



Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes

m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Pauline THIBERGE

Chargée de mission affaires juridiques et européennes

p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

Amélie VAZ

Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr



ACHATS CIRCULAIRES



LE PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES



Lancé en 2018, le Programme-action « Achats et économie circulaire » est un programme opérationnel visant à accompagner des acheteurs publics et privés dans l'intégration des principes d'économie circulaire dans leurs stratégies d'achat.

En 2020 pour sa deuxième édition, le Programme achats évolue pour intégrer la dimension solidaire dans l'accompagnement proposé, avec le soutien des Canaux.

OBJECTIFS



Fédérer des acheteurs publics et privés autour de l'économie circulaire et l'ESS



Accompagner des acheteurs publics et privés pour intégrer l'économie circulaire et l'ESS dans leurs achats



Créer et partager des connaissances en valorisant les démarches exemplaires



Sensibiliser et convaincre des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.



Avoir des impacts réels sur l'utilisation des ressources, la création d'emplois et le développement d'une offre de biens et services circulaires sur le marché

- INTERLOCUTEURS -



Les porteurs du programme : la Métropole du Grand Paris, l'INEC, les Canaux et l'ObsAR



Des expertises diversifiées : IE-EFC, SEFIOR, Afnor, la DAE, GRAFIE, UNEA, Pole Eco-conception, Amat, SAS Minimum, Kinnarps...



Les participants engagés : Aéroports de Paris, AFNOR, CEMEX, Commissariat à l'Énergie Atomique, GRDF, La Poste, Direction des Achats de l'État, Ministère des armées, Etablissement Public Territorial Est Ensemble, Batigère, CACIC, CAHPP, Camposphere, Ecovadis, Eqosphere, EDF, Groupe Up, Helpevia, Humana, Mairie de Fontenay sous Bois, Mairie de Montfermeil, Mairie de Sceaux, ONET, OPAC 36, Région Bretagne, Syctom, Universcience, Ville de Meudon, Ville des Lilas



Ce Programme-action bénéficie du soutien du Ministère de l'Environnement et des Infrastructures aux Pays-Bas, pionnier des Green Deals Achats Circulaires en Europe.

ARTICULATION

Le Programme achats est composé de deux éditions :

ÉDITION 1

L'édition 1 du Programme achats 2019/2020 :

- Quatre réunions plénières sur des thématiques de l'économie circulaire (économie de fonctionnalité, réemploi et réparation, éco-conception, intégration de matières premières recyclées et gestion de la fin de vie)
- Des interventions d'experts pour aider le passage à l'échelle
- Des échanges entre acheteurs et porteurs de solutions

ÉDITION 2

L'édition 2 du Programme achats 2020/2021 intègre de nouveaux participants et accélère l'accompagnement des acheteurs via trois dispositifs :

- Le socle commun avec l'ensemble des participants sur des thématiques de l'économie circulaire et l'ESS
- Le dispositif national qui propose un accompagnement approfondi et personnalisé en fonction de la maturité du projet
- Le dispositif métropolitain à destination des collectivités de la Métropole du Grand Paris autour de l'école circulaire

- LIVRABLES ET OUTILS -



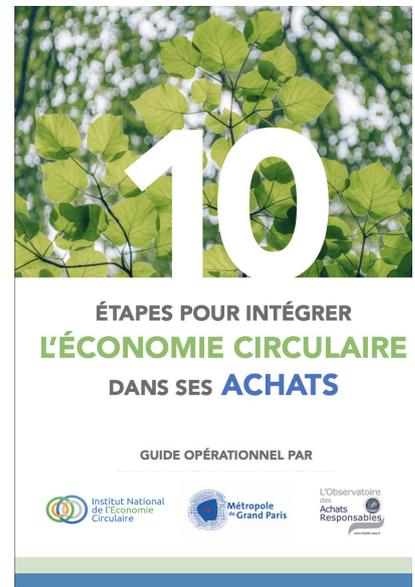
Un guide opérationnel sur les 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats



Un espace dédié sur l'espace grandpariscirculaire.org pour faciliter les échanges et l'accès aux données du programme



Des supports de formation et des moocs à disposition (à venir)



- DATES CLÉS -

8 octobre 2020

Le Grand Paris Circulaire



Pauline THIBERGE

Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

LE PROGRAMME ÉCOLES CIRCULAIRES



Bénéficiant d'un maillage territorial unique sur le territoire français, l'école est un lieu d'expérimentation idéal pour déployer des démarches exemplaires durables et circulaires, sur un large éventail de segments d'achats (bâtiment, entretien, fournitures, boucle alimentaire, énergie, aménagement, logistique, sensibilisation, gestion des déchets...).

OBJECTIFS



Faire des établissements scolaires **un démonstrateur** en mettant en avant des techniques et des technologies innovantes



Réunir tous les acteurs autour d'un **programme exemplaire pour la commande publique**



Couvrir autour d'un **lieu emblématique** un large champ des actions possibles à réaliser en matière d'économie circulaire

- INTERLOCUTEURS -

Lieu central d'éducation et d'exemplarité, l'établissement scolaire est à la croisée d'une multitude d'acteurs cherchant à renforcer leurs efforts :



Les pouvoirs publics souhaitant s'engager vers plus de circularité



La jeunesse de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux



Les acteurs privés porteurs de nouvelles solutions pour préserver les ressources

- PLANIFICATION -

Le programme écoles circulaires se compose de plusieurs briques :

- L'élaboration d'un **référentiel de bonnes pratiques** - 2020
- L'**accompagnement de projets-pilotes** d'établissements scolaires circulaires sur le territoire en 2020/2021

- LIVRABLES ET OUTILS -



Un référentiel



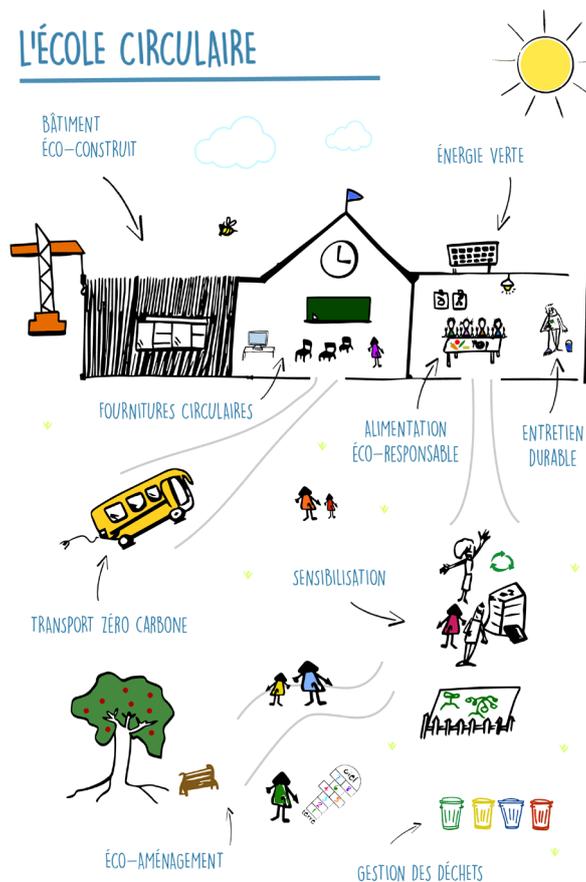
Un flyer et une plaquette de présentation

- DATES CLÉS -

04 mai 2021

Webinaire de lancement du Programme

L'ÉCOLE CIRCULAIRE



Juliette SIMONNETTO

Chargée de mission

j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr

Pauline THIBERGE

Chargée de mission affaires juridiques et européennes

p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes

m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Naomi POIGNANT

Responsable Communication

n.poignant@institut-economie-circulaire.fr

AUTRES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS



Convaincus que la « démonstration par l'exemple » est un levier efficace de transition vers une économie circulaire, nos différents projets démonstrateurs d'exemplarité écologique associent plusieurs thématiques de l'économie circulaire dans des lieux emblématiques propices à l'innovation.



**PROGRAMME HÔTEL
CIRCULAIRE**



**PROGRAMME MUSÉE
CIRCULAIRE**



**PROGRAMME LOGEMENT
CIRCULAIRE**



**PROJET INNOVANT
AUTOUR DU SPORT
ET DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE ET L'ESS**

DEFINITION DU PLAN D'ACTION DE LA MACCE



L'INEC a élaboré, avec le GIP Maximilien, le plan d'action qui sera déployé par la Mission d'Appui au Développement des Clauses Circulaires et Environnementales (MACCE) à partir de 2021, dans l'objectif d'accompagner les acheteurs publics franciliens à intégrer les principes d'économie circulaire dans leurs politiques d'achat.

OBJECTIFS



Concevoir et diffuser des outils facilitateurs : pour intégrer l'économie circulaire dans leurs achats [clausier circulaire, boîte à outils circulaires, charte d'engagement...]



Accompagner et former les acheteurs publics franciliens : selon leur niveau de maturité et sur des segments d'achat spécifiques



Collaborer avec l'écosystème des experts de la commande publique circulaire



Faciliter et accélérer la communication autour des démarches exemplaires d'achat

- INTERLOCUTEURS -

La mission de préfiguration au lancement de la MACCE s'est appuyée sur l'expertise de plusieurs parties prenantes :



Un comité de pilotage (la DRIEE, la RIDF, le GIP Maximilien)



Une enquête menée auprès des acteurs de la commande publique circulaire (DAJ, RESECO, 3AR, CRESS Mayotte, AURA-EE, Matériaupôle...)



Une enquête à destination des acheteurs publics franciliens (communes et EPT, conseil départemental, syndicat mixte, bailleurs...)

- LIVRABLES ET OUTILS -



Une infographie de synthèse des actions réalisées



Un plan d'action rédigé et retranscrit sous forme de fiches-actions opérationnelles



Pauline THIBERGE

Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Juliette SIMONNETTO

Chargée de mission
j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr



TERRITOIRES CIRCULAIRES



PROGRAMMES TERRITORIAUX DE SYNERGIES INTER-ENTREPRISES (PTSI)



L'objectif du Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises (PTSI) est de créer un réseau d'entreprises multisectoriel, créateur d'opportunités socio-économiques et environnementales.

Le programme facilite la coopération entre les acteurs du territoire et notamment la mise en place de synergies de substitution (« les déchets des uns deviennent les ressources des autres ») et de mutualisation (partage de foncier, d'équipements, d'expertise, etc.). Toutes les ressources susceptibles d'être optimisées, matérielles et immatérielles, sont concernées par ce programme (matières, énergie, déchets, eau, expertise, logistique, services, infrastructures, etc.).

Développé à la suite du Programme National de Synergies Inter-entreprises, plus vaste expérimentation d'écologie industrielle conduite en France, le PTSI est déployé au sein de différentes régions métropolitaines et d'outre-mer.

OBJECTIFS

Le Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises vise à améliorer la compétitivité et la résilience du tissu économique local :



Économies
d'approvisionnement en
matières premières



Transformation des déchets en
ressources



Réduction des coûts par
mutualisation de biens ou
de services avec d'autres
entreprises



Amélioration de la performance
environnementale



Identification de nouvelles
opportunités d'affaires ancrées
dans le territoire



- PRINCIPAUX PARTENAIRES -



Ministère de la Transition Ecologique et services déconcentrés (DREAL – DEAL)

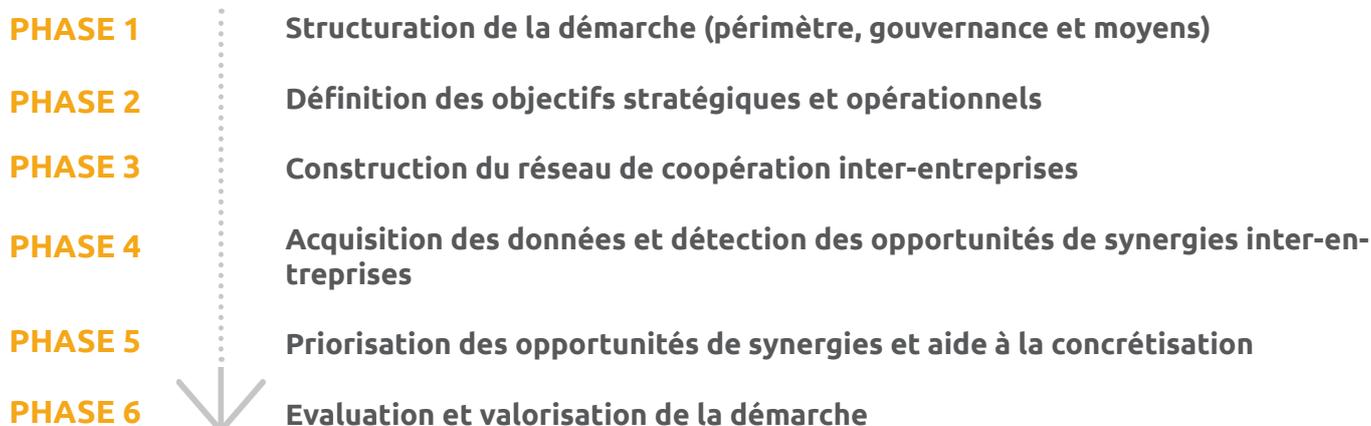


Régions et collectivités ayant la mise en œuvre du PTSI (Sud-PACA, Guadeloupe, Martinique, Guyane)



Animateurs territoriaux engagés (CCI Var, Association Synergile, Association Entreprises & Environnement, CCI Guyane)

- ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE -



- RÉSULTATS -

BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- Près de **7 millions d'euros** de ventes additionnelles
- Plus de **500 000 euros** économisés
- **39** innovations techniques et sociales réalisées
- Près de **120 000 euros** d'investissements publics et privés générés

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

- Plus de **25 000 tonnes** de déchets réutilisés/recyclés
- **410 MWh** d'énergie produite via la valorisation de déchets
- **2 163 tonnes de CO2e** évités et **2 466 tonnes** de déchets détournés de la décharge
- **7 840 tonnes** de matières premières substituées

Le PTSI s'articule autour de deux temps forts : un **atelier de détection** et un **atelier de concrétisation des synergies inter-entreprises**.

Ces rencontres calibrées permettent de croiser les besoins des acteurs économiques du territoire et de créer les liens de confiance indispensables à la mise en œuvre des synergies.

Retours d'expériences en vidéo :

- Atelier de détection de synergies (conduit dans le Var) : <https://www.youtube.com/watch?v=DnyUr18cHcY>
- Atelier de concrétisation des synergies inter-entreprises (conduit en Martinique) : <https://www.youtube.com/watch?v=HnesR6DboHQ>



Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

Amélie VAZ
Chargée d'études
a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Mission d'animation pour améliorer l'intégration de l'économie circulaire à la commande publique appliquée aux marchés et opérations de travaux du BTP



Le secteur du BTP concentre d'importants enjeux en matière de gestion des ressources :

- Les matériaux de construction constituent le premier poste de consommation matière de nos systèmes économiques (hors prise en compte de la consommation d'eau).
- Le BTP est le premier secteur économique en termes de production de déchets.

Si de nombreux déchets du BTP sont d'ores et déjà valorisés, des améliorations sont possibles en matière de gestion des ressources sur l'ensemble des étapes du cycle de vie des ouvrages (bâtiments et travaux publics).

Le but du présent programme est de permettre à des Maîtres d'Ouvrage de la Région Sud-PACA d'enclencher une dynamique d'intégration de l'économie circulaire dans les opérations du BTP, via le levier de la commande publique.

OBJECTIFS

Accompagnement de 10 Maîtres d'Ouvrage dans la mise en place d'une stratégie d'Économie Circulaire appliquée aux opérations de BTP en vue de :



Respecter la hiérarchie
préférentielle de traitement
des déchets



Contribuer à l'atteinte des objectifs
du Plan Régional de Prévention et
de Gestion des Déchets

75%

de valorisation de Déchets
Inertes

65%

de valorisation de Déchets Non
Dangereux

100%

de captation de Déchets
Dangereux

-50%

Limitation de -50 % des
capacités de stockage par
rapport à 2010

- PARTIES PRENANTES -

 Commanditaire : Région Sud-PACA, dans le cadre du Projet LIFE IP SMART WASTE (2018 – 2023)

 Mandataire principal : Bureau d'études Altereo

 Maîtres d'ouvrage engagés :

- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- Ville de Six Fours Les Plages
- SOLEAMW
- Ville de Toulon
- Grand Port Maritime de Marseille Fos
- CC Aygues Ouvèze en Provence
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Aix Marseille Provence Métropole
- EPA Euroméditerranée
- Région Sud



- ÉTAPES ET LIVRABLES PRINCIPAUX -

PHASE 1

Production d'un kit d'accompagnement à destination des maîtres d'ouvrage du programme :

- **Volet 1** : Introduction à l'intégration de l'Économie Circulaire à la commande publique appliquée aux marchés du BTP
- **Volet 2** : Description des démarches à suivre en fonction des types de chantier (Démolition/Réhabilitation, Construction, VRD/Infrastructures)

PHASE 2

Sélection des opérations de travaux suivies

PHASE 3

Mise en œuvre du programme d'actions :

- Phase de programmation : Définition du besoin, connaissance du territoire et du cadre réglementaire
- Phase d'étude : Intégration des clauses au sein des DCE, identification et accompagnement du maître d'œuvre
- Phase de réalisation : Traçabilité des déchets, suivi des modes de valorisation

PHASE 4

Analyse de l'accompagnement, bilan et perspectives



Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

Pauline THIBERGE
Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES PLATEFORMES TERRITORIALES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN OCCITANIE



Inscrite dans le réseau international des plateformes de l'économie circulaire, la plateforme Cycl'Op pour la Région Occitanie a été officiellement mise en ligne en septembre 2020. En partenariat avec le CIRIDD, l'ADEME Région, la Région Occitanie et l'ORDECO, l'INEC a participé à la création de contenus pour la plateforme avant sa mise en ligne et sera aux commandes de la modération pendant 18 mois.

La plateforme Cycl'Op a vocation à être un hub pour tous les acteurs régionaux dont les projets et initiatives sont inspirés de l'économie circulaire. Elle regroupe les fonctions de centre de ressources, de lieu de veille d'actualités et de support pour différents groupes de travail, dont les priorités sont tirées du PRAEC occitan.

OBJECTIFS



Fournir une veille complète sur l'économie circulaire et sa mise en œuvre opérationnelle dans la région (actualités, événements etc.)



Constituer un guichet unique des aides et accompagnements disponibles sur le territoire en matière d'économie circulaire



Recenser et mettre en visibilité les initiatives régionales et bonnes pratiques en vue d'inspirer des duplications pour un passage à l'échelle



Offrir des possibilités de travail en commun via les différents groupes de travail et communautés



Mettre à disposition des membres un ensemble d'outils pour valoriser leur action ainsi qu'un fonds documentaire

- GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES -



Membres du COPIIL pour le déploiement et l'animation de la plateforme : l'ADEME Région, la Région Occitanie, l'ORDECO, le CIRIDD et l'INEC



Membres de la plateforme : acteurs économiques, acteurs associatifs et collectivités locales de la région Occitanie

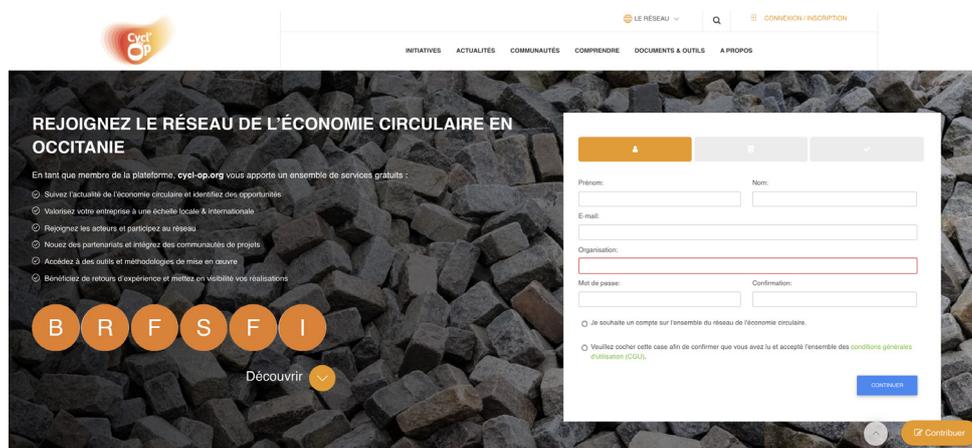
- PLANIFICATION -

PHASE 1	Auditions des différents membres du COPII et définitions des objectifs de la plateforme, du contenu à mettre en valeur et de ses fonctionnalités
PHASE 2	Rédaction des pages statiques, à visée explicatives et de présentation des priorités régionales émises dans le PRAEC (Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire)
PHASE 3	Ajustement du contenu des pages statiques ; tests de mise en ligne
PHASE 4	Juin 2020, mise en ligne sans valorisation de la plateforme
PHASE 5	Octobre 2020, lancement officiel de la plateforme
PHASE 6	Animation (jusqu'en décembre 2021) : publication d'actualités, modération des contenus proposés par les membres de la plateforme

- OUTIL -



Plateforme Cycl'Op : <https://www.cycl-op.org/>



À partir de septembre 2020, le réseau international des plateformes régionales va de nouveau s'agrandir. La région Sud-Paca se dote d'une plateforme « PRECI », pour réunir tous les acteurs régionaux de l'économie circulaire et valoriser leurs initiatives. L'INEC est en charge de réaliser les contenus statiques de cette nouvelle plateforme numérique.



Amélie Vaz
Chargée d'études
a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

ANIMATION DE LA PLATEFORME GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG



Depuis 2018, l'INEC co-anime la plateforme grandpariscirculaire.org en partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Ce portail collaboratif relié à l'écosystème des plateformes de l'économie circulaire rassemble près de 700 membres et 120 études de cas.

Bien au-delà de son ancrage numérique, ce réseau vise à fédérer tous les acteurs de la transition circulaire et solidaire du Grand Paris (entreprises, collectivités, associations, etc.), et à faciliter l'échange de connaissances et l'émergence de projets multi-acteurs.

OBJECTIFS



Fournir une veille complète sur l'économie circulaire et sa mise en œuvre opérationnelle sur le territoire : actualités, événements, appels à projets, etc.



Recenser les initiatives et les bonnes pratiques du territoire en vue de les massifier et/ou de les dupliquer



Constituer un « guichet unique » des aides et accompagnements disponibles sur le territoire métropolitain en matière d'économie circulaire



Mettre à disposition un fonds documentaire et des outils dédiés à la transition de modèle économique



Produire un ensemble d'outils pédagogiques visant à mettre en lumière les acteurs pionniers



Faciliter la mise en œuvre de synergies et de projets collectifs sur le territoire via la création de communautés thématiques



Déployer un programme d'animation « terrain » permettant aux membres de se rencontrer, d'échanger et de visiter les sites métropolitains exemplaires.

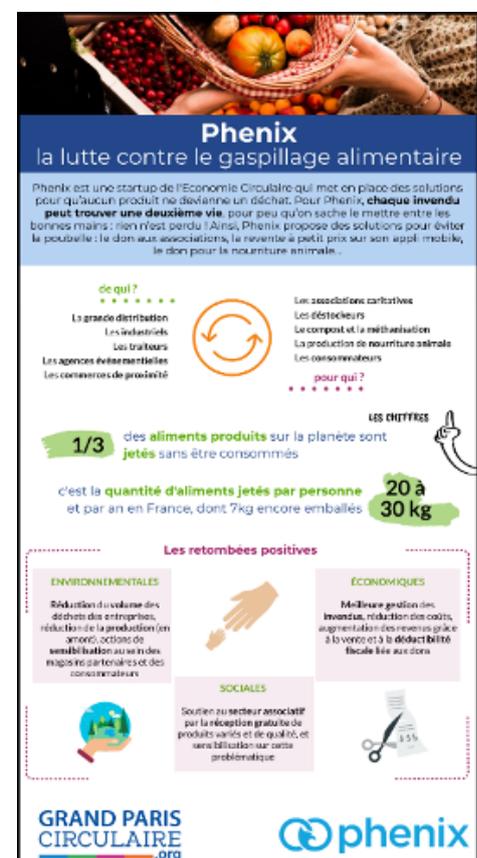
- GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES -

-  Co-animateurs et partenaires du comité de pilotage : Métropole du Grand Paris, CIRIDD
-  Comité d'animation en cours de construction : ouvert à tous les acteurs engagés du territoire pour co-construire le programme d'animation du réseau
-  Membres de la plateforme :
 - Entreprises
 - Collectivités
 - Associations
 - Citoyens



EXEMPLES DE CONTENU

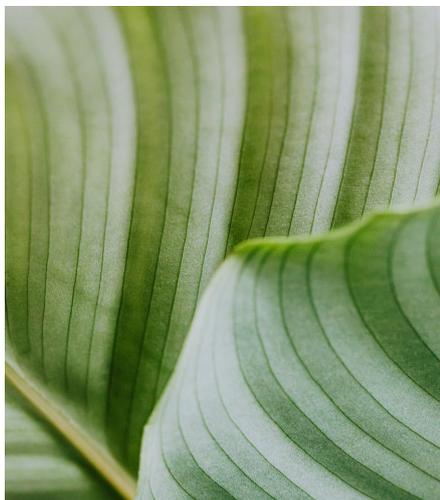
- La Minute du Grand Paris Circulaire (6 vidéos réalisées) : Moulinot Biogaz, Rejoué, Cueillette Urbaine, Pandobac, GreenGo, UpCycle
- Les Initiatives en Image (7 infographies réalisées) : Maximum, Phenix, Topager, Casqu'Ethic, La Récolte, Spareka, Agilcare
- Les Visites du Grand Paris Circulaire (4 visites effectuées) : Cemex (transport fluvial), Tricycle, CAEU93 (construction en béton de chanvre), Centre de tri Paprec
- Les Nouvelles de l'économie circulaire (6 nouvelles inspirantes) produites par des citoyens engagés lors de l'édition 2018 de l'événement Grand Paris Circulaire
- Les Communautés de la plateforme (6 communautés ouvertes) : Programme achats et économie circulaire, BTP, etc.



Adrian DEBOUTIÈRE
 Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

Amélie Vaz
 Chargée d'études
a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

OPÉRATION COLLECTIVE CARE EN RÉGION SUD - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Cette opération collective a permis d'expérimenter la mise en œuvre du modèle de comptabilité intégrée CARE auprès d'un panel de 10 entreprises de la Région Sud-PACA.

Piloté par l'INEC et déployé par le cabinet d'expertise-comptable Compta-Durable, avec le soutien financier de l'ADEME, ce programme s'inscrit dans une dynamique d'évolution des normes comptables, afin de pleinement intégrer les enjeux de préservation des capitaux naturels et sociaux au cœur de la performance de l'entreprise.

LE CONCEPT

Le premier rôle de la comptabilité est de s'assurer du maintien du capital de l'entreprise. Au sein de la méthode CARE, développée par les chercheurs Jacques Richard et Alexandre Rambaud, le capital est considéré comme étant multidimensionnel : il recouvre à la fois le capital financier, le capital naturel, et le capital humain (Pearce et al., 1989) employés par l'entreprise.

CARE hérite d'une longue tradition de recherche en comptabilité socio-environnementale et propose de s'appuyer sur l'approche de la comptabilité conventionnelle pour assurer la conservation des capitaux naturels et humains de l'entreprise.

OBJECTIFS



Pérenniser l'activité de l'entreprise (en renforçant sa résilience, et en fidélisant ses salariés et ses clients)



Stimuler l'innovation (en catalysant le développement de nouvelles technologies et pratiques opérationnelles)



Reconnaître et valoriser la démarche RSE de l'entreprise (en rendant plus visibles et plus lisibles ses actions)



Influencer les normes et anticiper les nouvelles exigences



Obtenir des financements complémentaires pour les projets RSE

- PARTIES PRENANTES -

L'opération collective a permis de déployer le modèle CARE à large échelle auprès d'acteurs économiques de secteurs et de tailles variés, dans une perspective territoriale, en optimisant le processus de mise en œuvre.



Les membres du comité de pilotage :

- L'INEC : Organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource
- Compta Durable : Cabinet exclusivement dédié à la convergence entre expertise comptable, financière et développement durable
- ADEME : Principal financeur de l'opération, l'Agence a souhaité accompagner l'expérimentation



Un comité scientifique élargi, intégrant notamment des chercheurs d'Agro Paris Tech, de l'Université de Paris Dauphine, et de l'Université de Poitiers, a permis de lever certains freins techniques lors de la mise en œuvre de l'opération, et de contribuer à la consolidation du modèle.

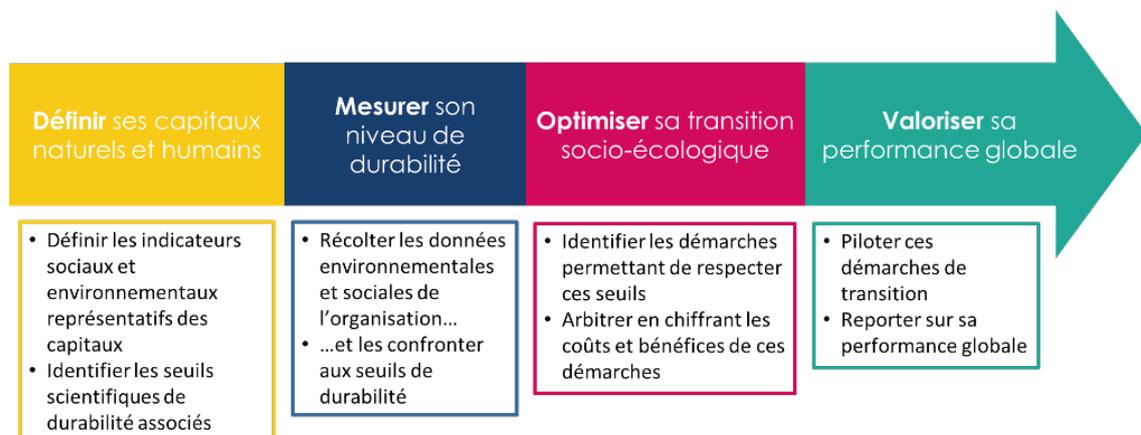


Les entreprises participantes : CEMES, EODD, TOTEM, ARECO, XYLEO, AUCHAN Retail, CEETRUS, Pernod Ricard, PROFIL, SERAMM

- ÉTAPES -



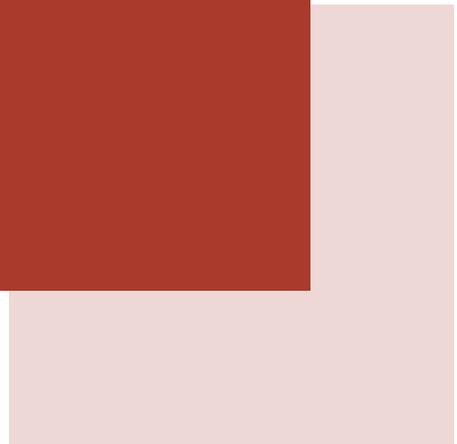
Mode opératoire mis en œuvre auprès de chaque entreprise participante (phase de déploiement opérationnel) :



Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr



GROUPES DE TRAVAIL



LE GROUPE DE TRAVAIL BÂTIMENT



Groupe de réflexion multi-acteurs, le GT bâtiment de l'INEC entend répondre aux défis de la transition écologique et circulaire dans le secteur du bâtiment.

CONTEXTE

Constituant la deuxième source de déchets en France, les produits et matériaux du BTP sont au cœur des préoccupations :



Des gouvernements français et européens pour faire des déchets du BTP une ressource



Des plans de relance (plusieurs milliards dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments...)



Des TPE/PME et des grands groupes porteurs de solutions innovantes

- INTERLOCUTEURS -

Le GT Bâtiment associe plusieurs parties prenantes aux expertises complémentaires :



Le comité de pilotage qui définit les stratégies et les grands axes du groupe de travail (BRGM, CSTB, Poste Immo, COBATY, Enckell Avocats...)



Les participants du groupe de travail représentant l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du bâtiment (des aménageurs, aux constructeurs, en passant par les promoteurs, les maîtres d'œuvre, les assureurs et les filières de valorisation...)



Des intervenants divers qui contribuent à la démonstration par l'exemple lors des sessions de travail



PLANIFICATION :

Le groupe de travail bâtiment se déroule en plusieurs phases sur 2020 / 2021 :

AXE 1

Le levier réglementaire – réunion du 14 mai 2020

De nombreux décrets d'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire concernent le secteur du bâtiment. Les consultations menées auprès des membres ont permis de soumettre, auprès des ministères qui pilotent l'élaboration des textes d'application, des propositions consensuelles pour accélérer la transition vers une économie circulaire.

AXE 2

Le levier de la commande publique – réunion prévue en octobre 2020

Les étapes clés d'un projet démonstrateur d'exemplarité écologique sont recensées pour définir une méthodologie répliquable par d'autres acteurs. Pour cela, l'ensemble des acteurs ayant pris part à la réalisation du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, assureurs, financeurs, prestataires, fabricants et distributeurs, ainsi que les filières de valorisation) participe à la démonstration par l'exemple.

AXE 3

Le levier opérationnel – réunion en 2021

Partant du constat que les flux de déchets doivent être optimisés à l'échelle territoriale, le groupe de travail participe à la définition d'outils facilitateurs pour caractériser la mine urbaine, les plateformes virtuelles et physiques ainsi que les espaces fonciers disponibles.

- LIVRABLES -



Nos propositions pour les textes d'application du secteur du bâtiment



Des documents de travail pour décrypter l'actualité de l'économie circulaire dans le bâtiment



Les 30 questions-réponses pour intégrer l'économie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics, en collaboration avec le cabinet Enckell Avocats (à venir)

- DATES CLÉS -

1er juillet 2021

Entrée en vigueur du diagnostic produits, matériaux, et déchets

1er janvier 2022

Entrée en vigueur de la REP bâtiment



ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS DE L'INEC :



Pauline THIBERGE
Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

FINANCER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE SÉMINAIRE FISCALITÉ



L'INEC s'inscrit dans un travail d'influence sur l'ensemble des leviers de l'action publique (formation, incitation, réglementation et fiscalité). Puissant levier pour orienter durablement les comportements, la fiscalité est ainsi un outil majeur sur lequel l'INEC construit des propositions, en s'appuyant sur la loi de finances pour 2021 comme véhicule législatif.

CONTEXTE

Dans un contexte de crise sanitaire, les plans de relance tant européens que nationaux consacrent une part majeure de leurs financements au « verdissement de l'économie ». Fléchés vers des investissements permettant d'amorcer une transition vers une économie circulaire, ces financements doivent s'accompagner d'une réelle transformation de notre système incitatif et fiscal, en vue de faire évoluer structurellement notre modèle de société.

OBJECTIF

Repenser le système fiscal et incitatif dans son ensemble, à partir des constats suivants :

*Historiquement à **vocation budgétaire**, la fiscalité dite « environnementale » est **peu incitative**, et n'a qu'un effet limité sur les changements de comportements. Axée principalement sur l'**énergie et les déchets**, elle fait peser la charge majoritairement sur « les sorties » de matières plutôt qu'en amont sur les ressources pour réduire leur extraction. **Parcelle**, cette fiscalité nécessite d'être repensée globalement, en vue d'y apporter une cohérence d'ensemble pour une plus grande efficacité. Ainsi, il faudrait en premier lieu supprimer l'ensemble des nombreuses **désincitations fiscales à l'économie circulaire** qu'elle comporte encore aujourd'hui. Sa trajectoire doit être anticipée afin d'apporter de la **visibilité sur le long-terme** aux acteurs économiques. Par ailleurs, pour que la fiscalité ne soit pas perçue comme « punitive », des **mesures de compensation** effectives devraient récompenser les comportements vertueux en contrepartie. Enfin, la fiscalité « circulaire » doit être socialement juste pour être comprise et acceptée dans sa philosophie.*

- MISSIONS -

- Construire un état des lieux et un plaidoyer global pour une fiscalité plus circulaire
- Identifier des leviers d'action aux écueils de l'actuelle fiscalité environnementale et circulaire sous les axes :
 - Pour une fiscalité cohérente et acceptée
 - Mettre fin aux désincitations fiscales à l'économie circulaire
 - Faire évoluer certains impôts vers une logique plus incitative
 - Mettre en place des mesures de compensation effectives pour les comportements vertueux
- Emettre des propositions spécifiques pour le Projet de loi de finances 2021

- INTERLOCUTEURS -



Membres de l'INEC



Fiscalistes



Parlementaires identifiés comme impliqués sur cette thématique

- LIVRABLES -



Financer la transition vers une économie circulaire : Propositions pour le projet de loi de finances 2021



L'économie circulaire dans le plan de relance 2020

- DATES CLÉS -

Juillet 2020

Début du séminaire fiscalité

Été 2020

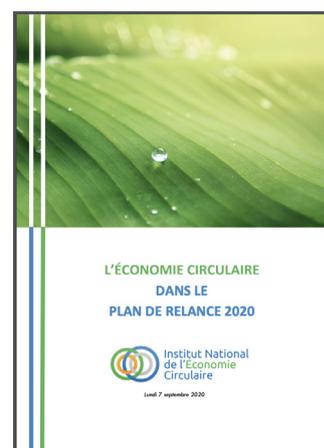
Consultation auprès des membres de l'INEC

21 septembre 2020

Séminaire avec les membres puis consolidation du plaidoyer de l'INEC

18 décembre 2020

Adoption de la loi finances pour 2021



Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Amélie Vaz
Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

The image features a close-up, slightly angled view of the European Union flag, showing the blue field with the twelve yellow stars. The flag is draped, creating soft folds and highlights. A dark blue rectangular box is overlaid on the lower portion of the flag, containing the title text in white. The background below the flag is white, with a light blue L-shaped graphic element in the bottom right corner.

ACTIVITÉS EUROPÉENNES

ÉTUDE RESEAUX MAJEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN EUROPE



Avec pour objectif de développer et diffuser une vision de l'économie circulaire fédératrice et englobante, l'INEC et Orée se sont associés dans le cadre d'un groupe de travail durant plus d'un an (2019-2020), ayant abouti sur une étude.

OBJECTIF

Cette étude recense et analyse de façon systématique les réseaux majeurs de l'économie circulaire en Europe, en vue de mieux connaître ces partenaires incontournables et renforcer la coopération européenne nécessaire à la réalisation des ambitions de l'INEC et d'Orée.

- INTERLOCUTEURS -

-  L'association Orée
-  Le Comité Economique et Social Européen
-  La plateforme européenne de l'économie circulaire
-  La Commission européenne (DG GROW et DG ENV)
-  Les 28 différents représentants de réseaux provenant de tous les pays d'Europe

- ÉVÉNEMENT -

En vue de valoriser l'étude, les deux structures ont organisé un événement international le 17 avril 2020 sur « Les dynamiques de l'économie circulaire en Europe ». Cet événement a été reporté en raison des mesures sanitaires.



**ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS
DE L'INEC :**



Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Pauline THIBERGE

Chargée de mission affaires juridiques et européennes
p.thiberge@institut-economie-circulaire.fr

PUBLICATION PLAN D'ACTION ECONOMIE CIRCULAIRE EUROPEEN : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS



L'INEC en a publié un décriptage afin que le lecteur puisse saisir rapidement les enjeux du Plan d'action européen : objectifs, secteurs prioritairement visés, leviers transversaux mis en œuvre.

Par ailleurs, une analyse et des recommandations sont formulées par l'INEC afin de nourrir le contenu et les ambitions de ce Plan d'action.

CONTEXTE

La Commission européenne a présenté le nouveau Plan d'action pour une économie circulaire le 11 mars 2020, proposant des lignes directrices permettant d'imaginer la stratégie de sortie de crise, tout en gardant des objectifs environnementaux ambitieux.



PLAN D'ACTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE EUROPÉEN

3 PRIORITÉS

- Renforcer le pouvoir des consommateurs et des acheteurs publics
- Développer l'éco-conception
- Intégrer l'économie circulaire dans les procédés industriels

7 SECTEURS CIBLES

- Produits électroniques
- Batteries et voitures
- Emballages
- Plastiques
- Textiles
- Construction
- Alimentation

SOUTIENS TRANSVERSAUX

- Mobilisation de fonds financiers et d'aides économiques
- Appui sur les outils numériques
- Soutien à la comptabilité intégrée

RECOMMANDATIONS INEC

- Promouvoir la dimension intersectorielle de l'économie circulaire
- Accélérer la prise en compte de l'économie circulaire dans les marchés publics
- Développer un système fiscal circulaire cohérent
- Développer la comptabilité extra-financière
- Éduquer à l'économie circulaire
- Réfléchir au « juste besoin »
- Amorcer des réflexions autour du changement de comportement

ANALYSE COMPLÈTE ET RECOMMANDATIONS À TÉLÉCHARGER SUR INSTITUT-ECONOMIE-CIRCULAIRE.FR

ACCÉDER AUX PUBLICATIONS DE L'INEC :



Institut National de l'Économie Circulaire



ANALYSE ET RECOMMANDATIONS



Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

Amélie Vaz

Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

PLATEFORME EUROPEENNE DES PARTIES PRENANTES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Représentant français au sein du groupe de coordination de la Plateforme européenne des acteurs de l'économie circulaire, pilotée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen, l'INEC participe activement aux missions ci-dessous.

MISSIONS



Orienter les activités de la plateforme et favoriser le débat européen



Renforcer l'interaction entre les acteurs, en identifiant les besoins spécifiques en matière de dialogue intersectoriel



Superviser et faciliter l'échange et la cartographie des bonnes pratiques au niveau national, régional et local



Identifier les leviers permettant d'éliminer les obstacles à la transition vers une économie circulaire, en assurant la liaison entre les avancées politiques, les travaux des comités et groupes consultatifs et les plateformes existantes

- INTERLOCUTEURS -

- Comité économique et social européen (CESE)
- Commission européenne
- World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)
- ENEA
- BusinessEurope
- OVAM
- CEC4Europe
- Ecopreneur
- European Environmental Bureau (EEB) Circular Change
- Copa-Cogeca
- MWE
- ACR+
- IRCEM
- Sitra
- Ecoembes
- Circle Economy
- Wcycle
- Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP)

L'INEC a participé ainsi à l'élaboration du plan d'action de la plateforme, à l'organisation de la Conférence annuelle de la plateforme européenne à Bruxelles les 3 et 4 novembre 2020, à l'animation de groupes de travail et à l'interconnexion des réseaux nationaux de l'économie circulaire et de leurs plateformes dématérialisées. Il contribue également aux groupes de travail aboutissant à la réalisation d'avis et notes de position sur des enjeux jugés prioritaires. L'INEC a ainsi été réélu parmi des centaines de candidatures pour un second mandat de la plateforme, à l'automne 2020.





L'INEC a également publié en coopération avec d'autres organismes européens plusieurs avis et notes d'orientation relayés par le Comité économique et social européen :

- **[Document d'orientation sur la construction - Plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire](#)** : ENEA, l'INEC, ACR+, Ecopreneur et le Bureau européen de l'environnement ont publié leurs réflexions sur la circularité du secteur de la construction. Les orientations portent sur les politiques et initiatives de l'UE pour l'industrie, leurs contributions à la réalisation des objectifs de neutralité carbone de l'UE, ainsi que sur le développement de mesures intégrées pour la construction.
- **[Document d'orientation sur les villes et les régions - Plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire](#)** : à l'issue d'un groupe de travail composé d'ACR+ l'OVAM, BusinessEurope, IRCEM, Circle Economy, Circular Change, Ecopreneur, Eurocities, EEB, INEC, ENEA et RREUSE, la plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire a publié son document d'orientation sur les villes et les régions. Le groupe a couvert trois questions pour favoriser la transition vers l'économie circulaire :
 1. Comment organiser la gouvernance de l'économie circulaire dans les villes et les régions ?
 2. Comment opérer le suivi d'une stratégie d'économie circulaire de façon réaliste au niveau de la ville ou de la région ?
 3. Comment soutenir le renforcement de l'intégration de l'économie circulaire dans les pratiques des marchés publics ?
- **[Document d'orientation sur les politiques d'incitation économique - Plateforme européenne des parties prenantes de l'économie circulaire](#)** : Le groupe de coordination dirigé par Ecopreneur, l'INEC, l'EEB, BusinessEurope, IRCEM, FEAD, WMRC, MWE et Ecoembes a travaillé sur les incitations économiques pour augmenter la demande de produits et de services respectant les principes d'économie circulaire : marchés publics circulaires, responsabilité élargie des producteurs, incitations économiques, fiscalité incitative, tarification du CO2, etc.



PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE DE L'UNION EUROPEENNE



L'INEC a été nommé expert au sein du Centre de recherche de la Commission européenne (Joint Research Center ou JRC) pour participer au cycle de recherches sur les innovations émergentes – économiques, commerciales, technologiques et sociales – dans l'économie verte du futur.

CONTEXTE

Ces travaux entrent dans le cadre du **7eme programme d'action de la politique environnementale de l'Union : améliorer les connaissances** : « renforcer la capacité de la Commission à anticiper les enjeux émergents, notamment par des outils de prospective, ainsi qu'à surveiller et à identifier les opportunités et les risques complexes et à prévoir leurs impacts sur l'environnement et la société ».

- RÉSULTATS -

L'économie circulaire est identifiée comme un enjeu émergent, en répondant aux différents critères : connu mais nouveau pour les décideurs politiques / controversé ou incertain / évoluant dans la compréhension, l'exposition ou la perception. Une attention particulière est donnée au développement de **l'économie de fonctionnalité**. Le numérique est un enjeu majeur pour les prochaines décennies, avec des technologies telles que **l'intelligence artificielle** et la blockchain qui soulèvent de nombreuses questions éthiques, économiques et environnementales. Enfin, le nécessaire lien entre transition vers une économie circulaire et **justice sociale** est identifié comme enjeu majeur.



Marline WEBER
Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

NEWSLETTER EUROPE



Afin d'informer au mieux son réseau des évolutions réglementaires et institutionnelles de l'économie circulaire au niveau européen, et afin de réagir et d'anticiper aux mieux les actualités, l'INEC réalise une veille détaillée.

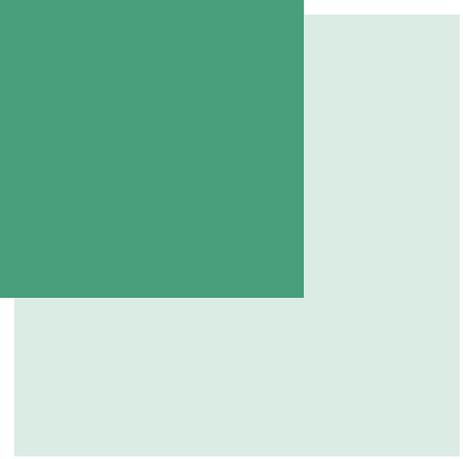
Chaque mois, les membres reçoivent ainsi une « **Newsletter Europe** » permettant d'avoir accès à l'information concernant les activités de l'INEC, de la documentation, un agenda et un point d'actualité (études récentes, avis, retours sur les réunions d'orientation stratégique auxquelles l'INEC a participé au niveau européen, agenda des prochains événements et actualité institutionnelle).



Marline WEBER
Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr



PUBLICATIONS



ECONOMIE CIRCULAIRE ET CHANGEMENT DE COMPORTEMENT



En janvier 2020, l'INEC s'est associé au cabinet AZIMIO pour produire une étude sur le changement de comportement. Le principal objectif de cette étude est d'établir un cadre théorique sur différents leviers d'action et soutiens au changement de comportement dans une perspective de transition vers l'économie circulaire. Ce travail s'adresse à la fois aux organisations et aux citoyens, dans une volonté de mettre en marche tous les acteurs d'un même territoire (entreprises, acteurs publics, associations, décideurs, citoyens-consommateurs etc.).

OBJECTIFS



Présenter les différentes approches du changement de comportement ainsi que leur complémentarité



Définir les outils de changement de comportement les plus pertinents pour la mise en place d'actions d'économie circulaire



Proposer des leviers pratiques et étayés d'exemples concrets



ÉCONOMIE
CIRCULAIRE ET
CHANGEMENT DE
COMPORTEMENT

ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS
DE L'INEC :



- PARTENAIRE -



AZIMIO, cabinet de conseil et de recherche terrain accompagné des acteurs habitants dans plusieurs pays en voie de développement, dans leurs projets pour en renforcer la dimension sociale et environnementale.



Amélie VAZ
Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

AVEC L'EXPERTISE DE

YANN RAINEAU
Docteur en changement
de comportement

MICKAËL DUPRÉ
Professeur en économie
comportementale

ÉTUDE

ACCÉLÉRER LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR EN VILLE : LES SOLUTIONS DÉCENTRALISÉES

FOCUS SUR LA BOUCLE D'EAU TEMPÉRÉE



Dans la lignée de l'étude publiée en 2020 sur la participation de la filière des pompes à chaleur dans l'atteinte des objectifs fixés par les politiques publiques environnementales, l'INEC s'associe à France Energie pour réaliser un focus sur la récupération de chaleur grâce à la boucle d'eau tempérée et sa participation à la transition vers l'économie circulaire.

Dans cette étude, l'INEC propose une quantification du potentiel de récupération de chaleur en ville et les manières de mieux l'exploiter.

CONTEXTE

Alors que la Commission Européenne a publié la Renovation Wave Strategy le 14 octobre 2020, que la France doit doubler sa part d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2030 pour atteindre 32% de la consommation d'énergie (loi Royal) et priorise, entre autres, la rénovation thermique des bâtiments dans son Plan de Relance, les technologies de récupération de chaleur et de production décentralisée doivent être encouragées.

L'économie circulaire, dont l'un des piliers est l'approvisionnement en ressources locales, soutient la valorisation de calories dites « fatales » in si-tu pour produire de la chaleur et de froid.

François-Michel Lambert, Député et Président de l'Institut National de l'Économie Circulaire : « Pour répondre au défi de la transition énergétique, il ne suffit pas de produire toujours plus d'énergie renouvelable mais il faut d'abord exploiter les nombreuses sources de chaleur en ville autant d'opportunités à récupérer et à réinjecter. La chaleur fatale des villes est un gisement déjà disponible, compétitif et inépuisable. Nous devons définir une stratégie ad hoc pour l'exploiter pleinement. »



ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS
DE L'INEC :



Amélie VAZ
Chargée d'études
a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

LA REP, QUÉSACO ?

La responsabilité élargie du producteur et loi AGECE



À l'occasion de la récente publication du décret portant sur la réforme de la responsabilité élargie des producteurs, il paraît pertinent de revenir sur les principes et fonctionnement mêmes de la responsabilité élargie du producteur (REP). En effet, ce système complexe de financement de la fin de vie des produits n'est que trop peu connu du grand public et des acteurs économiques.

Il nous semble ainsi nécessaire de refaire le point : qu'est-ce qu'une filière de responsabilité élargie du producteur ? Où en est-on et quelles sont les principales évolutions à venir ?

CONTEXTE

Inscrit dans la loi dès 1975, le principe de responsabilité élargie du producteur est historiquement très développé en France. Il fait peser sur le producteur la charge de la gestion de la fin de vie de ses produits.

Par ailleurs, par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 et son décret d'application paru le 27 novembre dernier, les parlementaires réforment ce système en profondeur pour mieux favoriser la prévention de la production de déchets à la source. Outre l'extension de nombreuses filières existantes, de nouvelles REP sont créées. Ainsi, à l'horizon 2025, ce ne sont pas moins de vingt-cinq familles de produits qui seront concernées (contre quatorze avant la promulgation de la loi AGECE). Par ailleurs, le mode de fonctionnement des filières REP est révisé afin qu'il soit plus opérationnel et transparent. Enfin, la loi réforme les modalités de financement des filières et elle explicite leurs finalités.



ACCÉDER AUX
PUBLICATIONS
DE L'INEC :



Marline WEBER
Responsable affaires juridiques et européennes
m.weber@institut-economie-circulaire.fr

ETUDE INDUSTRIE CIRCULAIRE



L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et OPEO (cabinet spécialisé en mutation industrielle) s'associent pour identifier et documenter une approche de transformation industrielle systémique. L'objectif : accélérer la transition vers une industrie circulaire.

Comment ? En démontrant que la transition vers l'économie circulaire constitue une véritable opportunité pour le secteur industriel, notamment dans un contexte de diversification et de relocalisation des approvisionnements. Elle présente plusieurs avantages : une plus grande maîtrise des coûts et une meilleure performance globale, le développement de nouveaux marchés ou encore des gains de compétitivité.

OBJECTIFS



Inscrire les plans de relance post-covid à destination des industries dans une optique de relocalisation territoriale et de transition vers l'économie circulaire



Identifier et documenter une approche de transformation industrielle systémique qui permette d'adresser les enjeux climat et ressources



Donner une impulsion concrète via de potentiels chantiers d'exploration / POC avec les industriels, en lien avec les pistes dégagées par l'étude



Identifier les freins actuels et les facteurs d'accélération des transformations industrielles vers une transition écologique

- PARTIES PRENANTES -



Etude co-conduite avec le cabinet d'experts OPEO, spécialisé en transformation industrielle



Auditions réalisées auprès d'une vingtaine d'acteurs industriels (toutes tailles, tous secteurs, tous secteurs géographiques en France)



Etude quantitative en cours de réalisation auprès d'un large panel d'entreprises

- ÉTAPES -

PHASE 1 Recensement des leviers d'action au sein des organisations - Quels leviers de transformation circulaire et énergétique dans l'industrie ?

PHASE 2 Accélérateurs - Quels leviers d'action publique pour accélérer la transformation ?

PHASE 3 Expérimentations – Mise en œuvre de POC avec industriels volontaires

Amélie VAZ
Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr



Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

GUIDE : INTEGRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS

PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DES ADMINISTRATEURS



Ce guide est réalisé pour l'Institut Français des Administrateurs (partenariat démarré en septembre 2019), avec le groupe de travail ESG de l'IFA.

CONTEXTE

La promulgation de la loi AGEC et la publication de ses différents décrets d'application va venir contraindre les activités des entreprises en France. Par ailleurs, le comportement des citoyens-consommateurs évoluent pour tendre vers plus de sobriété : la crise sanitaire a révélé la fragilité des chaînes d'approvisionnement et est venue reposer, si besoin était, des questions sur nos modes de production et de consommation. Quels vont être les impacts de ces évolutions pour les entreprises ?

Le rôle d'un conseil d'administration est d'anticiper ces évolutions : économiques, réglementaires, sociétales, pour garantir le développement des entreprises.

OBJECTIFS



Rédiger un guide à destination des administrateurs pour mieux intégrer l'économie



Des entretiens sont réalisés avec des professionnels de 4 secteurs pour enrichir les recommandations émises par l'IFA

- THÉMATIQUES ÉTUDIÉES -

Le BTP
Le numérique
Le textile
Le plastique



Amélie VAZ
Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Juliette SIMONNETTO
Chargée de mission

j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr

INSERTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Convaincu que la transition vers l'économie circulaire doit s'opérer en répondant à des problématiques d'ordre social, l'INEC a décidé d'adresser la question des liens entre économie sociale et solidaire et économie circulaire et de renforcer ses partenariats avec des acteurs issus du monde de l'ESS afin de dégager des synergies, de soutenir des actions exemplaires dans les territoires et d'accompagner les porteurs de projets dans leurs initiatives d'EC et d'ESS.

CONTEXTE

Suite à l'adoption de la loi **AGEC**, la mise en place de **nouvelles filières REP** a été annoncée, créant ainsi des opportunités pour les acteurs de l'ESS qui, historiquement, étaient positionnés sur les **activités de gestion des déchets**. De plus, de nombreuses mesures concernaient directement les associations et/ou entreprises solidaires et avaient pour vocation de renforcer **leur pouvoir d'action sur les territoires**. Cependant, suite à la crise sanitaire, les activités d'économie sociale et solidaire se sont parfois **ralenties**. Il s'agit alors d'étudier les perspectives pour **reconstruire des filières pérennes et inscrites dans l'économie circulaire**.

- PARTENAIRE -



L'INEC s'est associé au French Impact, accélérateur d'innovation sociale et environnementale. À travers son programme « Territoires », le French Impact identifie, valorise et soutient les initiatives locales à fort impact social et environnemental. Le label « Territoires French Impact » propose un accompagnement et l'accès à un réseau de 27 territoires impliqués dans des démarches d'innovation sociale et environnementale. C'est pour ce réseau de territoires que l'INEC va déployer ses outils : propositions, groupes de travail et ateliers, suivi de démarches d'économie circulaire, etc.

OBJECTIFS



Mettre en lumière les atouts de l'ESS dans la perspective d'une transition vers l'économie circulaire



Renforcer les liens entre acteurs de l'ESS et économie circulaire



Faire des territoires des lieux d'expérimentation pour des projets d'ESS et d'économie circulaire.

SUITE 2021

Conduit par l'INEC, Le French Impact un prochain atelier digital sera réalisé sur l'intégration des acteurs de l'ESS dans la filière du bâtiment, notamment avec la création de la filière REP.

Un livrable sera publié, pour en valoriser les résultats.

- DATES CLÉS -

Octobre 2020

Atelier digital conduit par l'INEC, Le French Impact et la ville de Roubaix « Quel écosystème local pour une filière de construction et de déconstruction du BTP circulaire ? » et livrable associé pour valoriser les résultats

Fin 2020

Publication du guide pratique



Amélie VAZ

Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Adrian DEBOUTIÈRE

Responsable études et territoires

adrian@institut-economie-circulaire.fr

Marline WEBER

Responsable affaires juridiques et européennes

m.weber@institut-economie-circulaire.fr

« FAIRE CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À UN PUBLIC NÉOPHYTE » UN PARTENARIAT AVEC LA REVUE FIDUCIAIRE



La Revue Fiduciaire a conclu un partenariat avec l'INEC en vue d'acculturer son lectorat professionnel à l'ensemble des enjeux de l'économie circulaire, des obligations qui en découlent ainsi que des opportunités qu'elle crée.

CONTEXTE

Le Groupe Revue Fiduciaire (GRF) s'adresse aux professionnels des chiffres et du droit. Il propose des publications, services et solutions expertes aux spécialistes du droit fiscal, de la comptabilité, des relations humaines et du social.

PUBLICATIONS

30 AVRIL 2020 : Publication du Cahier spécial : « Économie Circulaire : Quels changements pour les entreprises ? »

Ayant pour objectif de changer les modèles de production et de consommation, la loi constitue une réelle opportunité de transformation pour les entreprises. Leur rôle dans la transition vers une économie circulaire y est primordial. Pour cela, il est important que les professionnels qui les constituent connaissent ses enjeux et les nouvelles obligations y afférant afin de s'en saisir et de participer activement à ce changement de modèle.

Y ACCÉDER

(contenu accessible aux membres de l'INEC sur demande)

Auteurs : Emmanuelle Ledoux, Directrice générale, Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes, Amélie Vaz, Chargée d'études, Pauline Thiberge, Chargée de mission affaires juridiques et européennes



AUTRES PUBLICATIONS

17 JUILLET 2020 : Publication de l'article « Les indicateurs de l'économie circulaire pour les entreprises »

Auteur : Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes

OCTOBRE 2020 : Publication de l'article « Fiscalité et économie circulaire »

Auteurs: Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes, Amélie Vaz, Chargée d'études

OCTOBRE 2020 : Publication de l'article « La taxe carbone, quézako ? »

Auteur : Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes

LES BOUCLES ENERGETIQUES LOCALES 2020-2021 : FOCUS SUR LA METHANISATION

ETUDE EN PARTENARIAT AVEC EME UNILASALLE



Cette étude est conduite depuis le second semestre 2020 et se concentre sur les flux énergétiques de proximité au prisme des principes de l'économie circulaire. Un focus est mis particulièrement sur la méthanisation et les territoires ruraux : pratique qui cristallise les tensions, notamment en Bretagne

D'une part, il sera question d'en étayer les intérêts pour les territoires : création de valeur ajoutée sur différents plans (économique, social, environnemental), réduction de la dépendance et de la facture énergétique, inscription dans les piliers de l'économie circulaire etc.

D'autre part, l'étude présentera les freins et leviers au développement de telles boucles, afin d'émettre des propositions pour les stratégies territoriales d'économie circulaire et énergie.

CONTEXTE

Suite au Green Deal européen et à la publication du plan de relance qui promeuvent économie circulaire et résilience de territoires, les flux énergétiques doivent faire l'objet d'une prise en compte dans les stratégies économie circulaire d'acteurs locaux.

L'INEC souhaite ouvrir les champs d'analyse et d'application de l'économie circulaire, traditionnellement concentrés sur les flux de matières et d'eau, aux enjeux énergétiques, en soutenant une approche territoriale qui concorde avec les nouvelles politiques publiques environnementales.

L'INEC a développé un partenariat avec l'école EmE-UniLaSalle pour réaliser une étude sur la méthanisation en Bretagne, dont le livrable sera rendu en juin 2021.

Les premiers enseignements de cette étude ont été portés en mars 2021 à la Mission d'Information constituée au Sénat sur « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts ».

OBJECTIFS



Produire un état des lieux
relatif à la méthanisation



Recenser les freins et leviers au
déploiement de la méthanisation



Analyser les politiques publiques
existantes en la matière



Proposer des orientations pour la
stratégie économie circulaire et
énergie des territoires agricoles

- AXES ÉTUDIÉS -

- **Les ressources** : quels sont les gisements de ressources mobilisables dans les projets de méthanisation et les territoires privilégiés pour de tels projets ?
- **Les enjeux d'acceptabilité sociale** : quels sont les points d'achoppement portés par la société civile dans les projets de méthanisation et comment améliorer leur acceptabilité sociale ?
- **Les leviers réglementaires** : comment la réglementation peut-elle constituer un levier pour améliorer les pratiques et l'acceptabilité des projets de méthanisation ?
- **La résilience et l'adaptation** : dans quelle mesure les boucles énergétiques locales, dont la méthanisation, contribuent au métabolisme territorial et peuvent participer de l'atteinte d'une économie circulaire ?

- MODALITÉS D'EXÉCUTION -

Constitution d'un comité de pilotage
avec les membres ;
pour plus d'information, contacter
Emmanuelle Ledoux
(e.ledoux@institut-economie-circulaire.fr)

Première réunion de lancement de
l'étude à venir



Amélie VAZ
Chargée d'études

a.vaz@institut-economie-circulaire.fr

Adrian DEBOUTIÈRE
Responsable études et territoires
adrian@institut-economie-circulaire.fr

Juliette SIMONNETTO
Chargée de mission
j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



174 rue du Temple

75003 Paris

Tél. : +33 1 84 06 33 16

contact@institut-economie-circulaire.fr

